



Modification simplifiée n°7
du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la Commune de Pérols

AVIS DE MISE A DISPOSITION

Par délibération n°M2020-181 en date du 15 septembre 2020, le Conseil de Métropole a précisé les modalités de mise à disposition du projet de modification simplifiée n°7 du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la Commune de Pérols, visant la rectification d'une erreur matérielle et l'actualisation de la destination de l'emplacement réservé n°17.

Le projet de modification simplifiée n°7 du PLU, l'exposé de ses motifs et, le cas échéant, les avis émis par les personnes associées ainsi qu'un registre destiné à recevoir observations, suggestions et remarques seront mis à la disposition du public pendant un mois, **du lundi 28 mars 2022 au vendredi 29 avril 2022 inclus**, à la mairie de Pérols et au siège de Montpellier Méditerranée Métropole, aux jours et horaires habituels d'ouverture (sauf les jours fériés et jours de fermetures exceptionnelles).

Durant la période de mise à disposition, le dossier sera également consultable sur le site internet de la Commune de Pérols (www.perols.fr) et sur le site internet de Montpellier Méditerranée Métropole (www.montpellier3m.fr/mise-a-disposition-du-public).

A l'issue de la mise à disposition, le Président de Montpellier Méditerranée Métropole en présentera le bilan devant le Conseil de Métropole. Le projet, éventuellement modifié pour tenir compte des avis émis et des observations du public, sera alors soumis pour approbation au Conseil de Métropole.